

08.11.2007 - 14:11 Uhr

ASTAG - RPLP mais elle nuit quand-même

Berne (ots) -

L'Association suisse des transports routiers ASTAG a pris connaissance de l'étude sur les répercussions de la RPLP. Elle se réjouit que les offices fédéraux compétents relèvent positivement les efforts et augmentations de l'efficacité du trafic utilitaire routier. En revanche, l'ASTAG ne saurait partager le point de vue que l'introduction de la RPLP n'a guère eu de répercussions sur les régions périphériques. La nouvelle augmentation de la RPLP en 2008 va être répercutée entièrement sur les prix de transport, car les gains de productivités obtenus par l'augmentation du poids ont déjà été compensés entièrement après 2005. Les experts l'ont confirmé à plusieurs reprises dans un récent passé.

Que l'augmentation du poids total autorisé de 28 à 40 tonnes s'est accompagnée d'un gain de productivité est incontestable pour le transport de marchandises lourdes comme les pierres, l'huile minérale ou les boissons. Pour franchir cette étape, les entreprises ont toutefois aussi dû effectuer des investissements énormes dans de nouveaux véhicules. De tels investissements devront d'ailleurs aussi être effectués à l'avenir, car les camions seront plus vite déclassés dans les échelons de RPLP plus coûteux qu'ils ne pourront être amortis. Il va de soi que ces investissements seront intégrés dans le calcul du prix de transport.

L'étude se réfère à l'introduction de la RPLP en 2001 et à son augmentation en 2005. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, il est incontesté que, pendant cette période, certains gains de productivité ont été réalisés grâce à l'augmentation de la limite de poids et que l'économie et les citoyens en ont profité. L'augmentation de la RPLP en 2008 va toutefois être répercutée sans restrictions sur les prix de transport, car il n'y a plus aucune possibilité de compensation. C'est précisément pour cette raison que les associations économiques les plus importantes ont toutes décidé de combattre une nouvelle augmentation des redevances et cela malheureusement sans succès.

Nous ne pouvons pas prendre position ici sur les chiffres mentionnés dans l'étude. Il est un fait que la RPLP a rapporté en 2006 des recettes nettes d'un montant de 1305 millions de francs. Il est évident que les coûts de la RPLP, qui représentent souvent dans un train routier un poste plus élevé que le salaire du conducteur, doivent être répercutés sur le marché.

Contact:

Association suisse des transports routiers ASTAG
Beat Keiser
Weissenbühlweg 3
3007 Berne
Tél.: +41/31/370'85'70